Image not found or type unknown

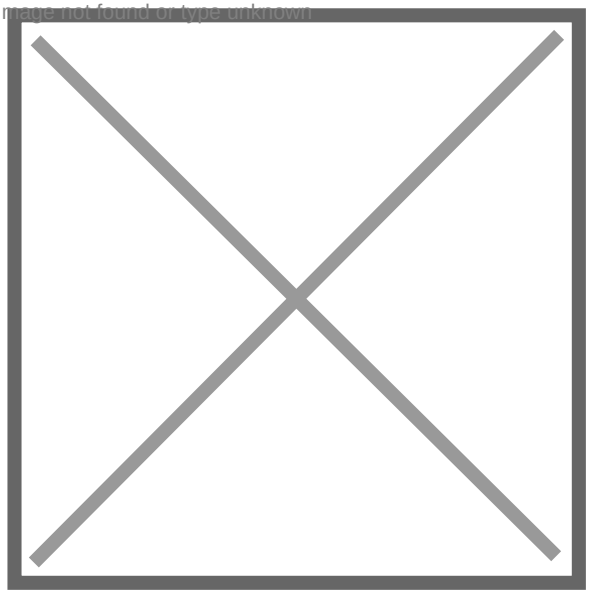

Droit du locataire choix du nom sur l'interphone

Par **mickey**, le **27/12/2011** à **13:39**

Bonjour,
Nous sommes un couple marié locataires d'un appartement en HLM. Depuis quelques semaines l'agence met en place des interphones. L'agence a enregistré le nom de monsieur sur l'interphone.
Je voulais savoir si nous, locataires, avons le droit de choisir le nom de famille à afficher sur notre interphone car pour des raisons très personnelles nous aimerions que seul le nom de madame apparaisse.
Nous nous sommes renseignés auprès de l'agence qui nous a répondu que ce n'était pas possible, car ils enregistrent le premier nom inscrit sur les factures. Cela m 'embête beaucoup car si rien ne change nous allons être obligés de déménager.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **alterego**, le **27/12/2011** à **15:47**

Bonjour

Vous écrivez être mariés, votre épouse porte votre nom, la question de choisir un nom de famille ne se pose donc pas.
C'est le vôtre qui doit apparaître.

Cordialement

Par **mickey**, le **27/12/2011** à **18:54**

Nous ne portons pas le même nom, chacun a gardé le sien pour des raisons personnelles. Donc pouvons nous choisir le nom à afficher sur notre interphone? Pouvons nous aller à l''agence et leur dire que l'on est dans notre droit de demander de choisir le nom à inscrire sur l'interphone? Sachant que cet appartement est loué à nos deux noms.
Merci

Par **alterego**, le **27/12/2011** à **20:26**

Bonsoir

En principe, c'est le premier nom mentionné sur le bail qui est retenu.

Essayez de défendre votre point de vue à partir de cette page du Sénat, **FRANCE, § III Mariage**

http://www.senat.fr/lc/lc69/lc69_mono.html#toc43

Cordialement

Par **mickey**, le **27/12/2011** à **21:00**

Je vous remercie pour la rapidité de vos réponses.
Longue vie à ce site!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés